

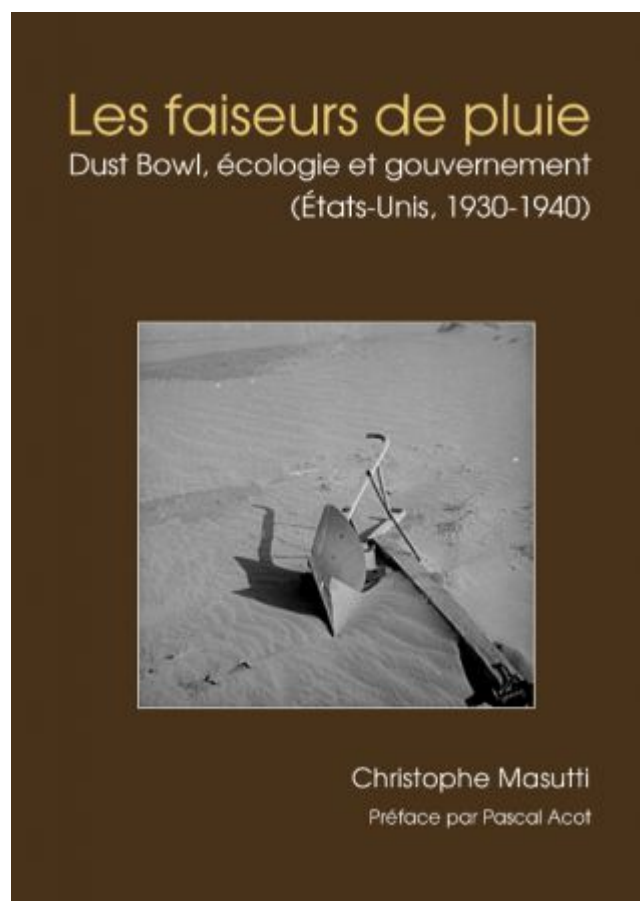
Les faiseurs de pluie : livre de Christophe Masutti sous CC by-sa

Peut-être encore moins « connu » que son *historique* fondateur Alexis Kauffmann ou son *historique* permanent Pierre-Yves Gosset, Christophe Masutti est le nouveau président de l'association Framasoft depuis le début de l'exercice 2012.

Il a néanmoins trouvé le temps pour sortir un livre issu de sa thèse : [Les faiseurs de pluie, Dust Bowl, écologie et gouvernement \(États-Unis, 1930-1940\)](#)

Et comme pour relier les deux, il a choisi de le publier sous la licence libre Creative Commons By-Sa.

Autant de bonnes raisons qui nous ont donné envie de partir à sa rencontre...



Entretien avec Christophe Masutti

Bonjour Christophe, peux-tu te présenter rapidement ?

Ça va faire un peu d'auto-promotion, mais tant pis ☐ Donc je préside depuis janvier 2012 la belle association Framasoft, mais comme j'ai le mauvais goût de travailler pour gagner ma vie, j'occupe deux fonctions. La principale est d'être en charge des Affaires européennes aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et la seconde est d'être chercheur associé au SAGE (Sociétés, acteurs, gouvernements en Europe^[1]) à l'Université de Strasbourg.

Tu viens de sortir un livre possédant un fort joli titre, peux-tu nous en dire plus ?

En réalité, il s'agit d'un livre tiré de ma thèse soutenue en 2004. J'ai (enfin) pris le temps de tout récrire et de le publier. J'en avais déjà tiré pas mal d'articles dans des revues à comité de lecture, mais comme d'une part à quelques exceptions près ces articles sont désormais difficilement accessibles moins de 8 ans après leur sortie (à moins d'avoir un abonnement onéreux à des revues électroniques ou de bien chercher au fond des rayonnages des bibliothèques), et que d'autre part les aléas professionnels font que je me concentre sur d'autres thèmes plus ou moins voisins, j'ai tenu à diffuser une synthèse exhaustive de mes recherches doctorales.

Le titre est la traduction française de *rainmakers*, les faiseurs de pluie.

Ce terme a un double sens aux États-Unis. il fait d'abord référence à ces aventuriers qui sillonnaient les Grandes Plaines durant les périodes de sécheresse en promettant aux communautés, grâce à un dispositif fumeux (et explosif), de faire tomber la pluie moyennant quelques espèces sonnantes et trébuchantes. Ils n'étaient pas vraiment considérés comme des charlatants. On peut voir sur ce point de film [The rainmaker](#)

(1956) avec Katharine Hepburn et Burt Lancaster, où un de ces personnages vient dans un village et finalement redonne espoir et courage aux habitants. L'autre sens donné à ce terme est plus moderne et a un rapport avec le monde des affaires, où le rainmaker est celui qui sait saisir les bonnes opportunités et fait des affaires en un temps record (le Golden Boy des années 1980). Là il faut se tourner vers le [Rainmaker](#) de F. F. Coppola avec Matt Damon (1997).

Ainsi, c'est avec davantage d'ironie que de méchanceté que Franklin Roosevelt fut bien souvent surnommé *The rainmaker* par la presse américaine, en particulier celle du Midwest, alors que s'abattait sur le pays la plus grande vague de sécheresse jamais connue qui devait causer une des plus grandes catastrophes agricole du 20e siècle, le Dust Bowl. Il s'agit de l'érosion éolienne des sols agricoles, sur fond de crise économique, qui a jeté sur les routes des milliers de migrants et rendu les sols impropres à l'agriculture. On parle ici d'une extrême pauvreté et, dans certains cas, de famine. Aujourd'hui, le Dust Bowl est en réalité un phénomène récurrent, tant aux États-Unis, où l'on parvient tant bien que mal à jugguler les effets grâce à des techniques modernes, mais aussi aujourd'hui [en Chine](#), et dans bien d'autres pays. L'érosion des sols est un problème mondial et basé sur la même recette que celle de l'épisode américain des années 1930 : industrialisation agricole, surproduction et conception ultra-libérale de l'agriculture, sécheresse, vent (changement climatique).

Les faiseurs de pluie interviennent alors à deux niveaux : d'abord du point de vue de la décision publique, en mettant en place une agriculture planifiée et respectueuse des sols, ce sont les planificateurs, des économistes qui entouraient Roosevelt et mirent en place une politique d'expertise. Ensuite, il s'agit des acteurs de la réhabilitation agricole proprement dite, non seulement ceux qui inventèrent de nouvelles pratiques agricoles, mais aussi ceux qui

appliquèrent les résultats des recherches dans le domaine : des agronomes qui se définissaient comme des écologues. En effet, l'écologie avait commencée à être enseignée sous ce terme dans les années 1910 et les spécialistes commençaient alors à être reconnus comme les véritables experts de l'environnement. Par exemple, fondé sur les principes de la théorie de la succession végétale, un grand projet de plantation de ceintures forestières (windbreaks) pour lutter contre le vent a été lancé en 1935, de la frontière canadienne jusqu'au Texas. Ce [projet](#) était censé freiner l'érosion éolienne sur la moitié du territoire américain sur plusieurs années de reforestation. Après ça, il était facile d'identifier qui étaient les faiseurs de pluie, à l'échelle gouvernementale.

Qu'est-ce qu'un écologue et en quoi la lecture de ce livre peut nous aider à mieux comprendre la problématique écologique actuelle ?

Aujourd'hui, dans le domaine de l'écologie scientifique, c'est souvent le terme « écologiste » qui est employé pour désigner le scientifique qui fait de l'écologie. C'est un dérivé de l'anglais « ecologist ». Dans cette dernière langue, il n'y a pas le double sens que l'on connaît en français, car l'écologiste (le vert, l'écolo.) c'est l'environnementaliste anglais. Un écologue est donc une appellation un peu désuète mais qui permet au moins de faire la différence en français. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que l'écologie scientifique soit un sanctuaire où le politique n'entre pas. À cela s'ajoute le fait que l'écologie moderne, celle que tout le monde a entr'aperçu au collège en apprenant les cycles écologiques (manger et être mangé), date en fait des années 1940. Elle est dominée par le concept d'écosystème. Ce dernier concept est né en 1935 sous la plume du botaniste britannique Arthur Tansley, et s'est vu adapter les concepts de la thermodynamique par l'américain R. Lindeman entre 1939 et 1942.

Ce qu'il faut savoir c'est que Tansley écrivait en réaction aux conceptions américaines de l'équilibre des communautés végétales, c'est à dire les recherches de Frederic Clements sur l'analyse statistique des formations végétales et qui a formé tous les écologues que l'on croise dans le livre. Ces derniers réfléchissaient en termes d'équilibre, l'idée selon laquelle les communautés végétales se succèdent vers un état stable, final (nommé climax). Par conséquent toute activité humaine peut soit résulter sur la rupture de cet équilibre, soit favoriser un équilibre temporaire (un champ de maïs est un système en équilibre relatif). Pour Tanley (et Lindeman) au contraire, il faut réfléchir en termes de fonctions des espèces, et envisager l'éco-système d'un point de vue énergétique. Il n'y a pas d'équilibre final, ni une sorte de nature idéalisée (ce que devrait être un système) mais des équilibres, des rapports entre biomasses et quantités d'énergie qu'il faut évaluer pour comprendre les changements dans les systèmes. En d'autres termes encore, le fameux « équilibre écologique » qu'on nous sert pour justifier telle ou telle idée écologiste, est en fait une très vieille idée de l'équilibre idéalisé entre les activités humaines et l'environnement non-humain. On fait alors appel alors à une éthique, voire une morale, là où le scientifique est plutôt censé s'occuper des faits.

Dans notre histoire du Dust Bowl, on a affaire à des écologues qui n'en sont pas encore à mettre en place une « éthique environnementale ». On voit en réalité se développer une nouvelle conception des politiques environnementales, l'idée que pour mettre en place une conservation des sols agricoles ou des parcs nationaux, il faut s'en remettre à des experts. Cette politique de l'expertise, dans le gouvernement Roosevelt, est la première dans l'histoire à identifier l'écologie comme une science que l'on dote de moyens d'applications à grande échelle (comme les fermes expérimentales), mais aussi à justifier la décision publique en référence aux recherches écologiques. La crise agricole

américaine des années 1930, est alors devenue une « crise écologique », qui a une dimension complexe qui structure les relations sociopolitiques, institutionnelles (mise en place de départements et services exclusivement composés d'écologues et d'ingénieurs) et scientifiques. C'est sur ce modèle tridimensionnel que s'explorent toutes les crises écologiques ou environnementales jusqu'à aujourd'hui. Il était donc important de dé-construire celle-ci □

Ce livre est sous licence Creative Commons ? Pourquoi ce choix ?

Comme dit précédemment, ce livre est le résultat de recherches menées sur fonds publics. L'État français a subventionné pendant 3 ans mon salaire, mes déplacements, et tous les coûts liés aux recherches, à commencer par me fournir un bureau et un ordinateur. La diffusion de ces résultats devrait donc profiter en premier lieu à tout le monde et il fait partie du devoir du chercheur que de diffuser ses recherches.

Aujourd'hui, le mode de production d'écrits scientifiques est quasi-exclusivement le format électronique. Quant à la diffusion (les correspondances entre scientifiques comme envers le public) elle passe par Internet. Cela signifie que modèle qui valait il y a encore une trentaine d'année, à savoir le cycle qui va exclusivement de la production-évaluation à la publication papier est obsolète. Dans ce modèle, les maisons d'éditions effectuaient un travail salutaire : elles assuraient la distribution et la diffusion des connaissances scientifiques sur un support de première qualité, le livre papier. Elles le font toujours, bien entendu, mais le prix de cette diffusion est la cession exclusive de droit d'auteur : l'auteur de l'oeuvre cède de manière exclusive sa production scientifique à un éditeur, en échange de quoi cet éditeur assure la mise en page, l'impression et la distribution. Dans le cas des *petits* éditeurs, l'évaluation scientifique est assurée par un comité de lecture qui n'est que rarement payé pour cela, et il existe

des éditeurs, pas forcément les moins connus, qui n'assurent qu'une évaluation légère de la qualité scientifique des ouvrages et font davantage confiance aux auteurs, comme c'est le cas par exemple lorsqu'un groupe de chercheurs inclu dans son projet la publication finale d'un ouvrage collectif, acheté en quantité pour amortir l'investissement de départ de l'éditeur.

Dans tous les cas, un contrat de cession exclusive est signé et permet l'exploitation de l'oeuvre alors même que tout le jeu des éditeurs est, comme toute entreprise, d'effectuer des bénéfices intéressants. Dans leurs stratégies, les éditeurs déploient plusieurs moyens : la rationalisation du stock d'imprimés (la décision de la réédition dépend alors des bénéfices escomptés, ce qui est le plus souvent compromis dans les publications scientifiques sauf pour les « têtes d'affiche »), l'édition des formats électroniques affublés de DRMs, la revente des formats électroniques à de plus gros éditeurs (type Elsevier) qui effectuent alors d'autres formes de bénéfices via un système d'abonnement aux institutions... Tout cela limite fortement la diffusion d'une oeuvre scientifique, surtout dans le cas des sciences humaines où l'obsolescence est loin d'être évidente après 10, 20, 30, 100 ans...

Le choix de la licence libre, pour cet ouvrage, est le même que pour d'autres revues scientifiques qui font de plus en plus ce choix : privilégier la diffusion de l'oeuvre sur sa distribution, à plus forte raison lorsque celle-ci est réalisée grâce à des fonds publics. Il n'y a aucune raison d'attendre d'avoir la *permission* d'un éditeur pour diffuser l'oeuvre, au moins au format électronique. Pourquoi ne pas donner le droit aux lecteurs de photocopier l'ouvrage, ou dupliquer le fichier, notamment à des fins pédagogiques ? Après tout, le livre *papier* n'est aujourd'hui qu'un support parmi d'autres formats de diffusion envisageables.

Et plus précisément pourquoi le choix de la licence libre By-

Sa parmi le panel de licence offert par les Creative Commons ?

La licence [CC-By-Sa](#) consiste à donner au lecteur la possibilité de partager, diffuser et communiquer l'oeuvre comme bon lui semble, à condition d'attribuer la paternité de l'oeuvre à son auteur. Pour les raisons évoquées ci-dessus, cela me semble être un minimum avec, pour seul prix à payer, le rappel que le droit d'auteur est aussi un droit moral.

Par ailleurs, la clause *share alike* (-Sa) est intéressante dans ce contexte, bien qu'elle ne soit pas nécessaire : il s'agit d'assurer la *virilité* de la licence dans un monde où le plagiat est de plus en plus à l'étude. En effet, des colloques et des groupes de veille se montent un peu partout à propos du plagiat scientifique, qui ne concerne pas seulement les étudiants, loin s'en faut. Le but de cette clause, ici, est plutôt pédagogique.

Enfin la possibilité de modifier l'oeuvre a surpris certains collègues. Je pars en effet du principe qu'un livre est avant tout un projet de construction scientifique. N'importe quel chercheur pourra vous dire que, plusieurs années après une publication, il arrive parfois d'avoir le regret de ne pouvoir corriger ou améliorer certaines choses. Mais est-ce que l'auteur peut-être le seul juge de ce qu'il faudrait améliorer? Pourquoi d'autres chercheurs ne pourraient pas eux-mêmes améliorer l'oeuvre et éventuellement soumettre leurs modifications, suggestions et commentaires à l'auteur en vue d'une version ultérieure du livre? C'est la notion d'oeuvre-projet que je défends, l'idée qu'une oeuvre est toujours améliorable et que le processus peut être collectif, à l'image (humaniste) qu'on se fait des sciences.

Quant à la question du droit d'auteur, il est inutile ici de préciser que le droit moral de l'auteur est inaliénable et que par conséquent toute modification de l'oeuvre qui porterait préjudice à l'auteur (par exemple un détournement des propos ou l'appropriation usurpée de l'oeuvre) est punie par la loi,

à laquelle ne se substitue pas la licence libre.

A-t-il été compliqué de convaincre un éditeur d'adopter cette licence ?

Par curiosité, j'ai démarché exactement cinq éditeurs (c'est peu) assez connus dans le domaine et deux m'ont répondu négativement d'emblée parce que le livre n'entraît pas dans les clous de leurs collections. Les trois autres ont entamé un dialogue qui n'a finalement pas abouti à une entente. Je l'ai fait sans réelle conviction car j'avais déjà l'idée qu'aucun n'était de toute façon prêt à publier cet ouvrage pour deux raisons :

- la raison pratique : l'ouvrage est une somme et entre dans des détails qui intéressent un lectorat qui, à la base, n'est pas très large. Ce type d'ouvrage se vend de moins en moins bien. Il y a encore 20 ans, certains éditeurs publiaient avec moins d'hésitation. Or, aujourd'hui, le rapport entre l'investissement d'un éditeur et les objectifs de ventes est primordial. Il aurait donc fallu faire des coupes franches sur les points de détails que, justement, je tenais à publier. Je ne voulais pas que l'intégrité de l'oeuvre soit sacrifiée sur l'autel de la rentabilité. De plus, si je voulais diffuser gratuitement le format électronique, l'un des éditeurs me proposait de publier directement en achetant un stock d'exemplaires suffisants pour rentrer dans ses frais (l'investissement de départ pour produire quelques 300 exemplaires). Je trouve cela non seulement anti-écologique mais le système d'impression à la demande permet d'éviter ce genre de surproduction. Quant à acheter moi-même un stock de livres pour que l'éditeur puisse rentabiliser ses propres ventes, autant aller voir moi-même l'imprimeur. Je précise enfin que dans tous les cas il n'a été nullement question de rétribution des droits d'auteurs, sous-entendu : zéro ou quelques centimes □

- la raison économique : pour les éditeurs avec qui j'ai pu échanger plus profondément, publier sous licence libre, avec en plus la volonté de diffuser gratuitement la version électronique était *suicidaire*. Pour eux, le don de la version électronique est synonyme de perte de marché. C'est peut-être vrai du point de vue de l'éditeur (quoique cela reste à prouver), mais il n'empêche que le principe est inacceptable : si quelqu'un me demande la version électronique du livre, je la lui envoie sans hésiter, contrat d'exclusivité ou pas, car c'est mon devoir de scientifique. Par ailleurs que dire des exemplaires disponibles en bibliothèque? et la version électronique ne permet-elle pas un usage plus complet, comme par exemple la recherche de mots, un accès direct à certains passages, etc.? C'était le principal point de clivage et j'ai même eu des échanges tendus à ce propos. Il s'agit de deux conceptions différentes de l'objet-livre : une conception monolithique (un livre est une oeuvre aboutie, finie une fois pour toutes) et basée sur la notion de propriété / exclusivité, et l'autre conception du livre-projet qui implique de laisser au lecteur une série de droits que s'approprient injustement les éditeurs. Partant de ce constat, la messe était dite.

Qu'en est-il également du droit d'auteur concernant les illustrations de l'ouvrage ?

Il y a deux types d'illustrations. En premier viennent les photographies de la Farm Security Administration que l'on [trouve aujourd'hui](#) à la Bibliothèque du Congrès. Ils s'agit de photographies réalisées par de grands photographes célèbres qui étaient alors embauchés par le gouvernement Roosevelt : [Dorothea Lange](#), [Walker Evans](#), [Arthur Rothstein](#)... Toutes ces photographies sont dans le domaine public (à condition de mentionner le numéro de référence) et le fait de mentionner l'auteur est plus un soucis d'exactitude. Concernant les 3

cartes climatiques du premier chapitre, elles sont elles aussi dans le domaine public (produites par un institut public).

Cet ouvrage est une publication scientifique ayant fait le choix de l'impression à la demande, cela aussi c'est assez rare dans le milieu ?

L'impression à la demande est peu pratiquée dans la communauté scientifique et pourtant elle mériterait de l'être. Après tout, pourquoi encombrer les sous-sols universitaires de stocks d'inventus et occuper les secrétaires de labo à la gestion des ventes par correspondance? Une revue ou une collection pourrait très simplement, tout en conservant un système d'évaluation par comité de lecture, se contenter de produire le PDF à imprimer à *la demande*. Plus besoin de déboursier alors de l'argent public auprès d'un imprimeur, fut-il l'imprimeur officiel de l'université. Quant à la vente et les revenus, il s'agit la plupart du temps d'associations de type loi 1901, donc un compte en banque suffit.

Le modèle Framabook utilise ce système et je compte d'ailleurs le cloner avec un universitaire de mes amis, pour monter une collection sur le même modèle.

Reprenons ta casquette Framasoft, comment vont les framabooks ?

Parlons-en, justement. Les Framabooks vont bien et la communauté est de plus en plus active. J'en profite d'ailleurs pour les remercier tous pour le travail fourni en relecture, édition des formats, etc. Nous venons de sortir un premier roman, intitulé [#Smartarded](#), par Pouhiou : c'est une nouveauté à double titre, d'abord pour son caractère inédit, mais aussi parce que nous n'avons a priori aucune idée sur la réception du livre par les lecteurs, ou même la nature du lectorat que nous aurons. C'est un domaine encore inconnu, tout comme l'élaboration du modèle de publication Framabook, grâce auquel les arcanes de l'édition commencent à nous être familières.

C'est cela qui est stimulant ☐

Après des années de « dictature bienveillante » de la part d'aKa, tu a récemment pris le relais en tant que président de l'association Framasoft. Pas trop dur, expérience enrichissante ?

Ce n'est pas ma première présidence d'association mais celle-ci est vraiment passionnante. J'en retiens surtout qu'un président-fondateur n'est pas un président comme les autres, et que la transition n'est pas évidente du point de vue du public (les membres, eux, me connaissent depuis assez longtemps, bien que par rapport à certains je fais figure de petit nouveau). J'assume donc la première présidence *tournante* de Framasoft. Cela demande du temps bien sûr mais nous avons tellement à construire ! La première raison à cela, c'est justement que le fondateur intervient depuis septembre 2012 en tant que salarié, avec une feuille de route qui permettra d'accroître les activités de Framasoft. En termes de productivité, l'arrivée de ce second permanent permet déjà significativement de multiplier les opportunités de partenariats, pour lesquelles il faudra faire attention de ne pas rester dans la phase consensuelle du Yakafokon. D'un autre côté, tout le monde est motivé pour cela et s'engage beaucoup dans ce tournant majeur dans l'histoire de Framasoft. De ce point de vue, la présidence n'est rien, l'engagement fait tout.

Un dernier mot ?

Pour rester dans le thème de ce billet, je tiens à signaler que sans Framasoft, je n'en serais pas arrivé à publier cet ouvrage sous licence libre. C'est bien parce qu'il existe des modèles comme Framabook que l'on voit clairement que le libre peut concerner bien d'autres secteurs que le logiciel. L'objectif de Framasoft est de promouvoir le logiciel libre et la culture libre, et cela implique d'être présent sur de multiples secteurs d'activité, en particulier envers le

public. Après plus de vingt ans d'existence du noyau Linux, il faut attendre 2012 pour entendre que le logiciel libre dans l'administration publique est [finalement une bonne idée](#), ce qui me laisse penser qu'on est encore bien loin d'adopter le Libre comme modèle de développement dans la société. Nous sommes convaincus qu'en promouvant le logiciel libre et qu'en montrant par l'exemple que le Libre est un bon modèle pour le développement de l'économie et des connaissances, nous nous dirigeons vers une meilleure société. C'est incroyable (et tellement positif) de voir à Framasoft le nombre de personnes capables de donner bénévolement de leur temps et motivés par le souci du partage (de code ou d'autres choses).

Pour cela, on pourra toujours les remercier mais je pense que la meilleure chose qu'on puisse leur donner, c'est un cadre d'activité, une structure, et c'est ce que propose Framasoft. Pour cela, il faut des moyens et là encore ce sont les dons de ceux qui nous font confiance qui nous permettent d'être efficaces.

La campagne de soutien à Framasoft va donc commencer mi-octobre. Elle est particulièrement importante cette fois car l'enjeu pour nous est de pouvoir envisager nos activités sur un plus long terme que seulement les prochains 6 mois. Il nous faut du temps pour développer des projets et trouver encore d'autres moyens de financement. Précisons encore deux choses : en tant qu'association reconnue d'intérêt général (et je pense que ce n'est plus à démontrer), les dons sont déductibles des impôts, par ailleurs il n'est nullement obligatoire d'attendre la campagne officielle de soutien, il suffit de vous rendre sur <http://soutenir.framasoft.org/> □

Crédit photo : [Violaine Masutti](#) (Creative Commons By)

Notes

[1] Le SAGE n'existera qu'à partir de janvier 2013, il regroupera entre autre les membres de l'actuel département

d'histoire des sciences de la vie et de la santé ([dhvs](#)), dont je fais partie.